GREFFE DU TRIBUNAL
MIXTE DE COMMERCE
SAINT-PIERRE

SCS - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL DANS LES SCS

Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Tenir une assemblée générale extraordinaire décidant de la modification de la date de clôture de l'exercice

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site du guichet unique

Les documents à joindre au dossier de modification

Actes à produire

- un exemplaire de l'acte de la société ayant décidé la modification de la date de clôture de l'exercice social, certifié conforme par le gérant
- un exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le gérant

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui même la formalité

Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 64.21 € (comprenant 12,46 €de coût de dépôt d'actes)

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
42,26 €	0 €	3,59 €	5,9 €	0 €	51,75 €

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2024 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)